

# LES BONS « E-LEARNING » : LA CHOUETTE AVANCÉE

Un coup de pouce aux compétences numériques des salariés touchés par la crise sanitaire: c'est la substance des bons « Digital skills ». Entre le verre à moitié vide et la coupe bien remplie, le secteur des formations veut y voir un signe positif pour l'avenir.



TEXTE: THIERRY NELISSEN

La formation, c'est un domaine qu'elle connaît bien, Anne-Marie Scoppettuolo. À la tête de AMS Training, elle est active depuis une vingtaine d'années au Luxembourg et y ajoute son expérience du marché français. Bénéficiaire naturelle des bons de formation continue « Digital Skills », elle n'a pas agrandi les murs pour satisfaire la demande: une quinzaine de dossiers, à peine, liés à ce mécanisme d'aide post-Covid. « Je vais vous décevoir si vous voulez que je déplore le peu de volume: je trouve, au contraire, que c'est une bonne initiative. C'est la première fois que le Luxembourg fait quelque chose en la matière. Je veux voir cela comme un début. Je me suis même dit « chouette, une avancée. » Il ne faut pas s'attendre à faire du chiffre d'affaires avec ce type de produit en ce moment. »

## UN BON DÉBUT

« Chouette », c'est le même résumé en un mot qu'émet Lydia Haan-Fleurent (Feeling Formation & Coaching): « Le ministère a émis un cadre assez normé. La demande est

là, effectivement, mais elle n'a pas de quoi bouleverser le marché. Je pense, moi aussi, que c'est un bon début, que le dispositif pourrait être élargi à plus de salariés... et faire l'objet d'un forfait un peu plus appréciable que les 500 € prévus. » Les bons pour formation continue « Digital skills » s'adressent aux salariés mis en chômage partiel entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, et s'inscrivent dans les catégories suivantes: information, communication, création de contenus, sécurité et résolution de problèmes. Les formations ne doivent pas dépasser 16 heures. Le salarié doit donc être informé, alors que le dispositif n'a pas fait l'objet d'une débauche de publicité de la part du ministère du Travail. Il doit aussi être rompu à l'utilisation de Guichet.lu, où il retirera son bon, et sélectionnera l'organisme de formation agréé avec lequel il désire travailler.

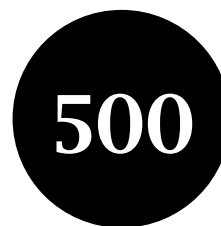
## EN LISIÈRE DE L'INFORMATIQUE

« Nous conseillons beaucoup les demandeurs sur la formation qui leur convient le mieux, raconte Lydia Haan-Fleurent. La demande du client s'oriente vers la résolution de problèmes et l'acquisition de nouvelles compétences comportementales. J'ai mis au point des formations

liées à la gestion du stress, du temps, à l'animation de réunions en distanciel... ». Pour Anne-Marie Scoppettuolo, le programme est l'occasion de conforter son offre en e-learning, qui s'est renforcée ces derniers mois tandis que les formations en présentiel disparaissaient. « On s'adresse à un public parfois très éloigné de l'informatique, comme des serveurs. Ce qui marche bien, c'est la création de sites web, la cybersécurité, la suite Photoshop, Illustrator et InDesign. Je vois surtout ce programme comme le début d'autre chose, comme la consécration du rôle de la formation continue. Il faut continuer à élargir, retravailler, pérenniser, sous la houlette de la FCF (Fédération des centres de formation privés). »

## LE SPORT AUSSI

Le ministère des Sports s'est associé à l'opération, en ouvrant les Digital Skills aux clubs sportifs. Lydia Haan-Fleurent, qui réserve une partie de ses loisirs au Red-Star de Merl-Beclair, ne cache pas une certaine circonspection: « La démarche est intéressante; elle s'adresse surtout aux membres des comités. Peut-être leur permettra-t-elle d'acquérir des atouts et compétences complémentaires. La période que nous avons traversée, sans possibilité de jouer les championnats, avec des entraînements à adapter au fur et à mesure de l'évolution des mesures sanitaires, a fortement touché le secteur sportif. »



500 € offerts en e-learning, c'est bien... mais c'est peu. Au point que les formateurs travaillent parfois au rabais. Un relèvement du plafond ne leur déplairait pas